

Rapport pour le conseil régional
SEPTEMBRE 2010

Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France

**ETATS GENERAUX DE LA CONVERSION
ECOLOGIQUE ET SOCIALE**

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
PROJET DE DELIBERATION.....	18
ANNEXES A LA DELIBERATION	20

EXPOSE DES MOTIFS

Crise écologique, crise financière, crise économique, crise sociale, crise alimentaire, crise du prix des matières premières... Depuis 2008, les pays industrialisés traversent un « carrefour des crises » qui appelle une remise en cause profonde de leur modèle de développement.

Aucune réponse partielle ou conjoncturelle ne peut, en effet, être à la hauteur de la faillite d'un système qui a creusé de profonds déséquilibres économiques, environnementaux et sociaux aux quatre coins du monde.

Ces dernières années, le démantèlement de nombreux outils de la puissance publique a accéléré la dégradation de ce système, dominé par le capitalisme financier, qui n'évalue pas les risques que son fonctionnement génère, et qui ne tient pas compte du fait qu'il peut aboutir à une destruction supérieure au bénéfice immédiat qu'il procure.

En Île-de-France comme dans le reste du pays, les conséquences concrètes de ces crises sont multiples pour les acteurs économiques comme pour les citoyens. Plusieurs territoires cumulent ainsi les impacts des fermetures d'entreprises, de la précarisation de l'emploi et de la dégradation de leur environnement. De nombreux Franciliens subissent quotidiennement les effets d'un modèle de croissance à bout de souffle, qui creuse les inégalités et dégrade leurs conditions de vie.

Ces situations nécessitent non seulement une prise de conscience mais aussi un réinvestissement des pouvoirs publics au plus près des habitants, pour constituer un bouclier social face à ces crises et poser les bases d'un nouveau modèle de développement.

En effet, mieux maîtriser les règles du marché et promouvoir la diversité des modes de production et de consommation sont deux premières réponses à la conjugaison des crises économique, sociale et écologique.

De ce point de vue, on constatera que tous les plans de relance ont consacré une part importante au développement endogène des territoires, avec pour objectifs de créer de nouveaux emplois non délocalisables et de limiter les consommations de matières premières. Car, que ce soit pour le pétrole, ses dérivés, ou encore les métaux ou les terres rares, il existe une certitude : les surcoûts actuels annoncent une pénurie. De ce fait, tant pour des raisons écologiques qu'économiques et sociales, la réduction de notre consommation de matières premières, l'éco-conception ou le recyclage doivent structurer l'ensemble de nos choix de production et de consommation futurs.

Dans cette recherche d'une nouvelle stratégie économique et sociale, la Région Île-de-France doit être un élément moteur avec les autres grandes régions-monde, et se faire l'écho de ceux, dans le tissu industriel comme dans le monde associatif, qui travaillent à la définition d'un nouveau modèle de développement.

La création de ce nouveau modèle nécessite de s'engager dans un processus de conversion écologique et sociale. Celui-ci doit permettre la création des conditions de réussite pour les entreprises et ouvrir des possibilités de développement au bénéfice de l'ensemble des Franciliens en s'appuyant notamment sur la transformation des filières d'activités. Il doit aboutir à créer les conditions d'une économie attractive tout en étant équitable, en favorisant un accès accru au marché du travail, la mise en place d'un mode de production et de consommation plus respectueux de l'environnement, et une meilleure intégration sociale des Franciliens.

Déjà, la Région Île-de-France a multiplié ces dernières années les soutiens aux filières innovantes, imposé - dans le secteur du logement social par exemple - des modes de production plus respectueux de l'environnement, et développé une formation professionnelle adaptée aux nouveaux enjeux économiques. Elle s'est également attachée, avec ses partenaires, à favoriser

l'emploi durable et non précaire.

Mais à l'heure où le gouvernement a freiné la dynamique du Grenelle de l'environnement, la Région souhaite approfondir ses efforts pour transformer l'enthousiasme soulevé au moment de cette concertation en changements concrets. Transports, agriculture, logement, formation, recherche..., la Région veut être volontariste là où d'autres reculent, car la conversion écologique et sociale nécessite un accompagnement politique fort.

Sans cet accompagnement, la conversion écologique se fera plus lentement et surtout au détriment de l'emploi dans certains secteurs économiques.

Par exemple, dans le domaine agricole, 90% de la surface agricole utile est réservé aux grandes cultures dites « conventionnelles » fortement soumise aux évolutions conjoncturelles (prix des matières premières, PAC, etc.). L'horticulture (maraîchages, arboriculture, floriculture et pépinières) résiste difficilement. L'agriculture francilienne dispose donc d'un potentiel important en termes de diversification de ses productions comme de ses activités. Face à la demande croissante en agro-matériaux et « énergie verte », l'agriculture francilienne doit désormais se tourner vers de nouveaux marchés : végétaux pour isolants et matériaux naturels, méthanisation, résidus de récoltes pour chaufferies... La Région doit accompagner cette conversion.

Pour autant, si le rôle de la Région est important, elle ne pourra à elle seule convertir l'économie francilienne. Elle doit fédérer, rassembler et impulser une dynamique entre territoires, chercheurs, économistes, entreprises, syndicats et associations. A travers ce dialogue entre parties prenantes, la Région doit faire partager aux acteurs économiques et sociaux les objectifs du changement.

Il est en effet essentiel que tous les acteurs concernés par la conversion puissent se joindre au processus de décision, afin de s'approprier ses objectifs et participer à sa mise en œuvre. Ce faisant, nous éviterons un double écueil : aboutir à une vision purement prospective d'une part ou des seuls « petits gestes » de l'autre.

Pour y arriver, les travaux, réflexions et recommandations produits dans le cadre des Etats Généraux sur un nouveau modèle de développement s'inscriront dans une démarche de « concertation et développement », en particulier sur la conversion des filières d'activité. Cette réflexion sur la conversion de filières sera corrélée et faite en cohérence avec la rédaction de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI), et du Plan Climat, elle-même basée sur une large concertation.

L'adaptation et le développement de la formation initiale et continue, élément clé de la conversion écologique et sociale, s'appuieront sur ces concertations. La formation continue devra être particulièrement développée, car il y a peu de métiers proprement liés à l'environnement ou au développement durable. En réalité, la conversion consistera surtout à redéfinir des métiers classiques pour les mener vers plus de durabilité. Il ne s'agit pas tant de former à une nouvelle fonction dans l'entreprise - aucun métier ne doit échapper à cette nécessaire et bénéfique conversion écologique et sociale - que d'éviter, à travers un effort massif de formation, que ne s'instaure un clivage entre des métiers durables à haute valeur ajoutée, et des métiers liés à des filières moins valorisées par le marché.

L'ensemble s'inscrit dans la perspective de création d'une société francilienne plus forte, plus innovante, plus intégrée, porteuse d'un développement économique plus créateur d'emplois de qualité et plus respectueux des normes environnementales.

Conjuguer la justice sociale, l'impératif écologique et l'ambition économique constitue ainsi l'objectif premier des Etats généraux.

Depuis 2008, les licenciements massifs et souvent spéculatifs ont gravement touché les Franciliens. L'INSEE constate que le nombre de chômeurs de longue durée est en forte

augmentation, sachant que plusieurs mesures prises par le gouvernement - défiscalisation des heures supplémentaires, statut d'auto-entrepreneur – contribuent en outre à maintenir les chômeurs de longue durée hors de l'emploi.

Par ailleurs, même pour celles et ceux qui sont dans l'emploi, la crise économique a révélé le niveau insoutenable atteint par les inégalités sociales et la dégradation continue des conditions de travail. Or, aux inégalités salariales et à l'emploi précaire s'ajoute souvent une inégalité environnementale. De nombreux Franciliens subissent ainsi une triple peine : sociale, économique et écologique. C'est pourquoi, les Etats généraux devront traiter de front l'amélioration des conditions de travail et de l'accès à une consommation et à un cadre de vie de qualité.

A ce titre, l'amélioration des conditions de travail, le développement des nouvelles formes de l'économie solidaire et de l'entrepreneuriat social seront des sujets prioritaires pour les Etats généraux. Ainsi, une réflexion devra être engagée sur les moyens de réduire les phénomènes de précarisation et de détérioration des conditions de travail des salariés franciliens par l'élaboration d'un référentiel Haute Qualité Sociale (HQS) qui évaluera la qualité du dialogue social, le respect de la santé au travail, la lutte contre les discriminations, le respect de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, la lutte contre la précarité de l'emploi ou encore les avantages sociaux des entreprises avec lesquelles la Région entretient des relations. La question de la démocratie économique, c'est-à-dire des pouvoirs d'intervention des salariés dans les décisions des entreprises, sera placée au cœur de cette démarche. Les Etats généraux intégreront cet objectif en suscitant l'organisation de débats publics avec les salariés des entreprises.

L'élaboration de ce référentiel HQS servira aussi au Conseil régional à développer sa politique d'achats socio-responsables : objectifs d'insertion par l'activité économique et performance sociale de l'offre seront davantage pris en compte dans la commande publique. Elle contribuera également à orienter la politique d'aides régionales à destination des entreprises dans le sens d'une meilleure prise en compte du respect de la démocratie sociale, de la lutte contre les inégalités et la précarité, de la santé au travail, etc.

Les travaux des Etats généraux se concentreront aussi sur l'amélioration des conditions de vie pour les territoires les plus défavorisés. En Ile-de-France, un quartier de banlieue construit en habitat collectif a quatre risques sur cinq d'être traversé par une voie rapide, trois sur dix d'être côtoyé ou traversé par une autoroute. Les habitants des grands ensembles ont également une probabilité quatre fois plus grande qu'ailleurs de subir un niveau de bruit gênant. Par ailleurs, le phénomène continu de l'étalement urbain, associé à la hausse du prix du pétrole, aggrave la vulnérabilité écologique et sociale de certains territoires. Ce cumul des exclusions n'est pas une fatalité et les choix de politique publique sont déterminants pour y remédier.

Dans cette logique, les travaux des Etats généraux viseront à préciser le concept de Territoires Ecologiquement Prioritaires (TEP) du point de vue des politiques publiques, afin de donner une nouvelle impulsion à l'accès à un environnement de qualité et à une écologie du quotidien dans la planification urbaine. En réconciliant la culture urbaine qui a fait depuis longtemps de la question sociale une de ses préoccupations majeures et la culture écologique, il s'agira donc de généraliser une approche environnementale renouvelée de l'urbanisme et de la construction. La situation actuelle nécessite en effet d'aller au-delà de la réalisation de projets d'aménagement pilotes et symboliques dont le caractère exemplaire et la labellisation sont certes nécessaires, pour impulser une dynamique globale qui profite au plus grand nombre de territoires.

On sait aussi que, dans le domaine du logement, la lutte contre la précarité énergétique nécessite de mieux concilier politiques sociales, territoriales et environnementales. S'il n'existe pas encore de diagnostic régional exhaustif en la matière, la dernière enquête logement, publiée en 2006, faisait ressortir que près d'un cinquième des Franciliens se plaignent du froid. 800 000 ménages avaient déclaré avoir eu froid lors de l'hiver 2005 et 126 000 avaient réduit leur chauffage en raison du coût. Avec l'évolution du prix de l'énergie, cette situation a empiré, les demandes de fonds d'aide au paiement des factures explosent. En juin dernier, le nombre de factures de gaz impayées avait été multiplié par 10 en un an.

Par ailleurs, une étude récente de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme¹ d'Île-de-France, montre que de nombreux ménages situés en zone périurbaine (ex : dans le département de Seine-et-Marne), sont en situation de précarité énergétique, car ils sont contraints de se priver de chauffage pour ne pas réduire leur mobilité, incompressible lorsqu'elle concerne les déplacements domicile-travail ou domicile-école. De fait, les zones périurbaines, souvent mal desservies par les transports en commun, sont particulièrement menacées par la transition énergétique. Les ménages qui s'y sont installés pour échapper à la pression foncière, se retrouvent en situation de dépendance vis-à-vis de leur véhicule personnel pour accéder aux services urbains. Fragilisés, ils sont souvent dans l'incapacité de mettre en place des stratégies d'adaptation face à l'augmentation des prix de l'énergie.

Sur ces différents exemples, l'accompagnement par les pouvoirs publics de la conversion écologique et sociale de nombreuses filières économiques, comme celles liées aux métiers du bâtiment ou de la production d'énergie, est nécessaire.

A titre illustratif, cet accompagnement pourrait se concrétiser par une contribution de la Région à la rédaction d'accords de filière dit triple E (Entreprises, Ecologie, Emplois). L'impulsion de la rédaction de ces accords, pensé en lien étroit avec la SRDEI et le Schéma des formations, reposerait alors sur un partenariat approfondi avec les structures consulaires, les organismes de formation et les syndicats

Cette conversion, qui s'inscrit dans un urbanisme basé sur une autre conception non seulement de la ville, mais aussi de l'organisation du travail, de la consommation ou de la mobilité, nécessite un temps de recherche et de débat, de consultations et de négociations, d'innovation et d'entraînement.

C'est ce temps de la réflexion et de la concertation que doivent permettre les Etats généraux de la conversion écologique et sociale.

1 – L'Île-de-France, métropole pionnière de la conversion écologique et sociale

a/ Des acteurs publics et privés engagés de longue date

En Île-de-France, le développement durable a fait l'objet depuis de nombreuses années d'un engagement fort. Les principaux acteurs économiques ont ainsi tôt fait preuve d'initiative. Progressivement, le concept de développement durable s'est structuré autour d'une politique volontariste, menée par les collectivités locales et, singulièrement, par le Conseil régional. Le résultat est aujourd'hui à la hauteur des ambitions : tant en termes d'incitations, de réalisations, de recherche que d'emplois, le territoire francilien figure dans le peloton de tête des métropoles européennes et mondiales.

Dès 2007, vingt-quatre grands groupes industriels de la région Ile-de-France ont ainsi signé une charte avec le Conseil Régional « *pour une dynamique de développement économique innovant au service de l'éco-Région* » par laquelle ils se sont engagés à travailler sur des engagements communs, tels que « *l'intégration de l'environnement comme un des moteurs de l'innovation et de la compétitivité* », « *l'efficacité énergétique comme composante majeure de l'aménagement de l'Île-de-France* » ou la « *sensibilisation des Franciliens aux enjeux du développement durable et à l'éco-attitude* ». L'objectif affiché par ces acteurs économiques est de conduire des actions en faveur, notamment, de « *l'intégration de l'environnement comme un des moteurs de l'innovation et de la compétitivité, l'efficacité énergétique et de l'économie numérique, l'entretien d'un dialogue social novateur* ».

¹ Note rapide n°476, juin 2009
EGCES v1dgs

D'autres acteurs économiques ont su faire preuve d'une très forte implication dans le domaine. Ainsi, dans l'immobilier, tous les grands projets de construction ou de réhabilitation sont désormais envisagés en intégrant des exigences de baisse de la consommation énergétique (BBC, bâtiment à énergie passive, etc.). A titre d'exemple, lors des deux premiers appels à projets pour la promotion des bâtiments basse consommation, lancés conjointement en 2009 et 2010 par la Région Île-de-France et l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), plus de 150 projets ont été déposés, tant par des maîtres d'ouvrage publics que par des promoteurs privés ou des bailleurs sociaux.

Ce « dynamisme durable » de l'écosystème francilien a pu s'appuyer sur une forte implication des collectivités locales.

A travers les politiques régionales de l'environnement et des transports, la construction de lycées, le soutien aux chercheurs en matière environnementale, aux éco-activités et aux éco-industries, le Plan Energie, adopté en 2006, le soutien aux démarches d'agendas 21 locaux ou la politique d'incitation à l'adoption de normes environnementales, en particulier dans les constructions et les rénovations de logements, le Conseil Régional a ainsi fortement encouragé les acteurs économiques et institutionnels à intégrer, dans leur démarche de développement, l'exigence environnementale et sociale.

La Région Île-de-France a fait le choix d'une croissance soutenable, d'une urbanisation maîtrisée, de la préservation des ressources et des espaces naturels. Ces objectifs constituent le cœur du projet de Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France (SDRIF), qui vise à promouvoir un développement centré sur la densification et la compacité urbaine, des transports en commun et des équipements collectifs de qualité, tout en garantissant un accès à un environnement durable.

La Région veille à intégrer l'éco-conditionnalité à toutes les politiques régionales dans leurs composantes économique, sociale, environnementale et d'aménagement du territoire. Le montant total des crédits affectés, en 2010, à l'ensemble de ces dispositifs s'élève à 1,715 milliard d'euros, en progression de 1,6 % par rapport à 2009.

Les autres collectivités franciliennes ont, elles aussi, fait montre d'un volontarisme politique certain pour construire une réponse institutionnelle cohérente et efficace pour, d'une part, créer des emplois de qualité, en mobilisant l'économie traditionnelle et les dispositifs d'insertion, et en luttant contre les discriminations et, d'autre part, transformer les modes de production et de consommation pour les rendre plus durables.

A ce titre, la multiplication des agendas 21 locaux ou l'installation, en 2008, d'un Conseil de développement durable en Seine-Saint-Denis constituent des actes politiques importants pour inscrire l'action locale dans une démarche participative et innovante au service d'un développement durable et solidaire.

b/ L'émergence d'une éco-Région reconnue en matière de qualité environnementale

Forte de ces engagements partagés, l'Île-de-France obtient, dans les classements multicritères qui cherchent à évaluer globalement la performance environnementale des métropoles internationales, des notations très satisfaisantes.

Ainsi, le *European Green City Index* (EGCI) mesure et note la performance environnementale des principales villes européennes, en prenant en compte 30 indicateurs, depuis la gouvernance jusqu'à la consommation en eau, la gestion des déchets ou les émissions de gaz à effet de serre. Dans ce classement, la région capitale, si on la compare avec les métropoles de même importance, arrive en 2^{ème} position, derrière Berlin et devant Londres.

Cette position favorable s'explique par les bons résultats obtenus, en particulier, en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Ainsi un Londonien émet 14% de plus de CO2 qu'un Francilien en consommant 25% d'énergie en plus. Au niveau national, l'Île de France, du fait

notamment des spécificités de son bâti et de sa densité n'est responsables que de 9,2% des émissions directes de gaz à effet de serre pour 20% de la population. Les émissions directes par habitant sont en effet de 4,6 téqCO₂/hab/an contre 8,8 en moyenne nationale.

En matière de production d'énergies renouvelables, si l'Île-de-France ne peut rivaliser avec les autres régions françaises, eu égard à son profil géographique, notamment en matière d'énergie hydraulique, elle bénéficie par contre d'un avantage certain en matière de géothermie profonde et d'un potentiel encore inexploité en énergie éolienne. Autre atout majeur, les réseaux de chaleur sont particulièrement développés en Île-de-France, profitant du caractère urbanisée et dense du territoire. En 2005, 124 réseaux permettaient en effet de desservir l'équivalent de 1,1 million de logements.

Enfin, les déplacements au sein de la région et plus particulièrement l'utilisation des transports en commun ont un impact déterminant tant sur la qualité environnementale que sur le dynamisme économique de celle-ci.

L'association EMTA (*European Metropolitan Transport Authorities*) a mené une étude, en 2008, permettant de comparer les systèmes de transports publics de métropoles. Dans cette étude, l'Île-de-France arrive en tête pour l'utilisation des trains régionaux, devant Londres et Berlin. Le métro connaît lui aussi un vrai succès avec 125 trajets par habitant et par an, plaçant la région francilienne en 4^{ème} position des métropoles européennes, derrière Vienne, Stockholm et Londres.

c/ Un potentiel d'attractivité solidaire, innovante et créative

L'Île-de-France est une région qui conjugue, depuis des siècles, modernité et développement durable, innovation et tradition, mondialisation et proximité.

Ainsi que le rappelle opportunément Claude Floret, auteur en 2004 du rapport de la section de la prospection du CESR Île-de-France sur « *l'attractivité de l'Île-de-France à l'horizon 2025* », la région Ile-de-France est, à la fois, métropole européenne et mondiale, région capitale, région agglomération, et grande région agricole et forestière.

Elle concentre, sur 2 % du territoire national, près de 20 % de la population française et de la population active nationale (dont 40 % des cadres français). C'est une région économiquement dynamique disposant d'un marché de plus de 11 millions de consommateurs, un PIB qui représente 28,7 % du PIB national et 5 % du PIB européen (valeur 2002), ainsi que l'essentiel des échanges marchands sur les produits à haute valeur ajoutée (30 % des importations et 20 % des exportations françaises).

La région bénéficie par ailleurs d'un tissu varié d'entreprises représentant toutes les branches d'activités et demeure la première puissance industrielle de France, dotée d'un réseau de transport dense et performant et d'une forte présence en matière de recherche (près de 50 % du potentiel national sur ce secteur). C'est également « *une région au rayonnement international* » grâce à son patrimoine historique et culturel, sa création artistique, ses échanges internationaux, etc.

Plus spécifiquement, la région Île-de-France s'est affirmée sur la scène nationale et internationale, comme un territoire riche tant de la qualité de ses formations initiales que de la compétitivité de son secteur de recherche et développement.

Sur ce dernier champ, en 2006, 43% des dépenses intérieures de recherche et développement (DIRD) de la France ont été réalisés en Île-de-France, soit plus de 15,5 milliards d'euros. Les dépenses de recherche représentaient ainsi 3,1% du PIB régional, provenant pour plus des deux tiers de la recherche privée. L'ensemble du personnel travaillant pour la recherche publique et privée en Île-de-France représentait plus de 137.200 personnes en 2006, soit 39% du total régionalisé métropolitain. Au sein de ces effectifs de recherche, l'Île-de-France compte plus de 82.600 chercheurs (chercheurs et boursiers de thèse) en équivalent temps plein, soit 40% des effectifs nationaux.

Il est à noter que, dans le secteur particulier des éco-activités, les centres de recherche (publics et privés) de la région sont à l'origine des deux tiers des dépôts de brevets dans le secteur de l'environnement au niveau national. 300 laboratoires travaillant dans ce secteur y sont recensés.

Selon l'étude « Enjeux et défis de l'industrie en IDF 2010 », menée par la Direction Régionale de l'Innovation, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (DRIRE), la production des biens et services environnementaux en France s'est élevée à 62,5 milliards d'euros en 2008 et a mobilisé 405 000 emplois. La région Île-de-France réalise, en termes d'emplois, l'un des meilleurs scores d'Europe avec 112 000 emplois. L'Île-de-France est présente dans tous les secteurs, l'eau, les déchets l'air et le bruit représentant 71% des éco-entreprises. Les domaines de l'eau et des déchets sont, en particulier, marqués par la présence à la fois de grands groupes leaders mondiaux et d'acteurs publics, les éco-activités préventives étant plus marquées par la présence d'un tissu important de PME-TPE. Le chiffre d'affaires (CA) estimé du secteur pour la région est estimé à 17 milliards d'euros, soit 47% du CA français et 2,4% du CA européen.

Par ailleurs, l'Île-de-France dispose de potentialités fortes en matière d'emplois non-délocalisables. Ainsi, la Région Île-de-France demeure la première destination touristique mondiale, les huit départements de la région présentent une offre touristique très diverse. La Région accueille, chaque année, 45 millions de visiteurs, dont 60 % venus de l'étranger. Le tourisme génère plus de 600.000 emplois directs et indirects. De même, l'économie sociale et solidaire, grâce à un engagement important des structures et un soutien des collectivités franciliennes, regroupait, en 2008, près de 32.000 établissements employeurs et de 370.000 salariés, soit 8,2% du total des salariés privés.

Il est à noter que le secteur du tourisme, qui représente 50% des émissions de GES du territoire francilien et emploie une main d'œuvre nombreuse, est un enjeu important tant d'un point de vue écologique que social. Nous sommes actuellement dans l'élaboration de la phase 2 du Schéma Régional de Tourisme et de Loisirs. Les enjeux environnementaux, qui ne font pas l'objet d'une commission spécifique, y sont traités transversalement. Les Etats généraux offriront un cadre propice au renforcement de cette intégration.

Enfin, la diversité et le dynamisme des territoires de l'Île-de-France créent les conditions d'une optimisation de la pollinisation des initiatives qui s'appuie sur une logique multipolaire. Loin d'une vision étriquée de clusters d'excellence dont l'impact en termes de diffusion économique et technologique (effet *spillover*) reste à démontrer, la Région Île-de-France bénéficie pleinement d'une multitude de centres d'innovation et de production de savoir et de valeur, tout à la fois ancrés dans des traditions industrielles anciennes et ouvertes sur les innovations actuelles.

Le territoire francilien est donc aujourd'hui, sous l'action tant des changements intervenus dans les modes de production, les rapports sociaux et institutionnels que des organisations urbaines, en prise avec les enjeux métropolitains modernes. Sur la base de ses potentialités propres, la production y est tout à la fois sociale, cognitive et en réseau.

Après l'émergence de l'éco-Région, le temps est donc venu de prolonger la démarche de conversion écologique et sociale à travers des Etats généraux qui, tant dans leurs objectifs que dans leur méthode, donnent corps à cette transformation majeure.

« *Hic Rhodus, hic salta !* ». « *Ici c'est Rhodes, saute !* », écrivait déjà Esope. De l'intuition, de l'incitation et de l'expérimentation, le Conseil régional souhaite désormais passer à la mise en œuvre, à l'inflexion, à la réalisation. Son territoire s'y prête, son histoire s'y plonge, son devenir s'y fonde.

2 – Le processus des Etats généraux

a/ Créer les conditions de la conversion

Nécessaire pour répondre à l'urgence écologique, la conversion écologique et sociale sera à terme porteuse de bénéfices écologiques, sociaux et économiques pour tous les franciliens.

Mais, pour réaliser cette conversion, les acteurs économiques et sociaux doivent disposer d'instruments concrets, issus d'un diagnostic partagé. La conversion écologique et sociale des territoires ne résultera en effet pas d'une série de délibérations mais de programmes d'actions issus d'une mobilisation transversale. Il est en effet essentiel que tous les acteurs concernés par la conversion puissent se joindre au processus de décision afin de s'en approprier les objectifs.

Aussi, la question démocratique sera, de façon permanente, au cœur de cette démarche. Car la conversion ne sera effective que si les acteurs concernés ont la possibilité de se joindre au processus de décision, plutôt que de s'entendre dire l'avis des experts. A ce titre, en plus d'une concertation entre territoires, acteurs économiques et sociaux et associations, les modalités d'une information et d'une participation des citoyens seront arrêtées.

Ce processus s'inscrit ainsi dans les nouveaux modes de gouvernance et de régulation propres au développement durable. Il intègre la dimension systémique des crises écologiques, économiques et sociales. En cohérence avec ce caractère systémique, qui induit une multiplicité des lieux et des acteurs impliqués dans la conversion, les Etats Généraux proposeront une méthode souple fondée sur le partenariat entre différents acteurs.

A ce titre, plusieurs métropoles européennes peuvent être questionnées sur la base d'innovations sociales et citoyennes qu'elles ont déjà lancées, en matière notamment de coopérations entre citoyens et experts. Une société cognitive doit, en effet, inventer ses propres formes de débats sur la question du vivre ensemble dans la nouvelle ville productive. A travers les *bauforums* allemands, notamment à Hambourg, ou encore les plans stratégiques des années 90 à Barcelone, de nouvelles formes démocratiques se sont ainsi échafaudés pour reformuler des objectifs communs en matière de développement urbain durable.

La Région n'entend pas se substituer à l'Etat ou aux acteurs économiques et sociaux mais être le moteur de leur mobilisation.

Les Etats généraux doivent demeurer un espace de réflexion stratégique et ne prétendent en aucune manière se substituer à un modèle de gouvernance métropolitaine. Ce sont les différentes institutions du territoire qui ont la responsabilité de mettre au point un modèle de gestion répondant au contexte social, marqué par une dissémination du pouvoir, la multiplicité des centres de décision urbains et la fluidité des lignes de séparation entre public et privé.

Cette perspective induira un changement dans la manière de comprendre l'intervention publique et l'action collective dans le territoire, la sphère publique devant être partagée puisque les sources de création de valeur publique se sont elles-mêmes multipliées. Il est donc essentiel d'activer le réseau existant et de renforcer sa densité relationnelle. Les gouvernements locaux, les gérants publics, les professionnels, les experts, les entreprises, les citoyens les médias et le tissu associatif sont les acteurs de ce réseau.

La continuité de l'action régionale contribuera à faire de cette mobilisation un processus continu et adapté au temps de la conversion. Cette concertation se prolongera au delà des premières restitutions. Les Etats généraux ne seront ainsi pas un événement ponctuel, mais un outil délibératif et planificateur en mouvement.

De cette façon, les Etats généraux fonderont, dans un même processus, le temps du débat sur le nouveau modèle de développement, le temps du dialogue et celui de l'action. Car la conversion écologique et sociale n'est pas un moment, mais bien un processus d'amélioration continue de la performance écologique, sociale et économiques du territoire francilien.

Cette méthode a également pour objectif d'éviter le phénomène d'essoufflement du Grenelle de l'environnement, prometteur à son origine, mais dont les conclusions paraissent étriquées face à la gravité de la crise économique et sociale, à l'urgence planétaire, et à la transversalité des politiques. Les participants ont généralement regretté la trop faible valorisation des travaux des Comités opérationnels (COMOP) au sein desquels s'étaient massivement impliqués les acteurs économiques et sociaux. Cela nous montre que la méthode de travail choisie par le gouvernement n'était pas la bonne. La mobilisation des acteurs a été enkystée dans un processus réglementaire long et en décalage avec la capacité de la loi à produire la conversion.

C'est pourquoi, à rebours de cette méthode qui a étouffé la dynamique de la concertation dans un carcan régalien, les Etats généraux construiront, jour après jour, un dialogue permanent qui fera de tous les Franciliens les acteurs du changement et les coproducteurs des politiques publiques. Cette concertation aboutira à des propositions concrètes regroupées au sein de « Cahiers d'acteurs » destinés à impulser, formaliser ou accompagner la conversion des territoires et des filières d'activité.

La réflexion sectorielle et intersectorielle ne pourra s'exonérer d'une approche territoriale reprenant le concept de Territoires écologiquement prioritaires.

Lancés dès le début de l'année 2011, les Etats généraux s'appuieront sur une démarche transversale qui permettra l'articulation de ses travaux avec les autres chantiers régionaux. Ils ne seront pas un processus contraignant ni décisionnaire, mais un dispositif de coopération, de concertation et de négociation. Leurs modalités d'organisation garantiront un débat ouvert et partagé.

b/ Construire une démarche transversale

La conversion écologique et sociale concerne de nombreuses politiques régionales : développement économique, emploi et formation, bien sûr, mais aussi environnement (agriculture, déchets, énergie, etc.), logement, aménagement, déplacements...

Les Etats généraux doivent donc être imaginés comme un processus dynamique d'accompagnement de la définition et de la mise en œuvre de ces politiques : ils pourront s'appuyer sur les documents d'orientation de la Région et alimenter ceux qui sont en cours d'élaboration ou à venir.

Les objectifs de la conversion écologique et sociale ne devront pas être ignorés des différents documents sectoriels définis par la Région (SDRIF, SRDEI, Plan Climat, etc.) et de ses prochaines délibérations cadres (énergie, logement, contractualisation, etc.).

Les Etats généraux seront le lieu de débat de cette interaction nécessaire puisque plusieurs démarches seront concomitantes. Ainsi, par exemple, les orientations de la Stratégie régionale de développement économique et de l'innovation (SRDEI) ou du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) constitueront des éléments à prendre en compte dans la démarche des Etats généraux. Inversement, leur élaboration et leur mise en œuvre devront s'appuyer sur les débats et la dynamique des Etats généraux pour assurer la complémentarité et la cohérence des dispositifs

De son côté, le Contrat régional d'engagement professionnel environnement (CREP) - partenariat cadre signé en décembre 2009 entre une trentaine d'acteurs sur le thème de l'emploi et des métiers verts - doit permettre de nourrir les Etats généraux, à la fois sur le constat, les observations, la volonté des acteurs, les forces et faiblesses des filières professionnelles. Il doit

également permettre de connaître les partenaires sur lesquels s'appuyer pour associer efficacement les parties prenantes aux Etats Généraux, et réussir ainsi le processus de conversion.

Dernier exemple, la concertation autour de la rédaction du Livre Blanc du Plan Climat, qui débutera le 6 octobre prochain, sera l'occasion de travailler avec les professionnels du bâtiment afin d'aider cette filière à atteindre les obligations réglementaires à venir en matière d'efficacité énergétique. Cette concertation constituera, de fait, une des briques de la SRDEI et des Etats généraux.

Les Etats généraux pourront également s'appuyer sur le travail des organismes associés de la Région (ARENE, IAU, OREF, ARD, CFI, ORDIF, Bruitparif, ORS...). Ainsi, l'IAU, est en train de mettre en place de nouveaux indicateurs qui s'appuient sur les trois piliers du développement durable (indicateurs de vitalité économique, de qualité environnementale, de développement social). Ces indicateurs permettront de mesurer plus justement le développement économique de notre territoire.

Les expertises et les analyses menées au sein des Domaines d'Intérêt Majeur (DIM) –ASTREA et R2DS en particulier – et des pôles de compétitivité – Advancity notamment –devront également être intégrées dans la réflexion des Etats généraux.

Exercice de réflexion transversale sur plusieurs mois, les Etats généraux doivent donc permettre une fertilisation croisée des politiques régionales et un dialogue entre les concertations sectorielles. Pour cela, ces concertations devront être reliées à des filières d'activités identifiées comme prioritaires au moment du lancement des Etats Généraux.

Par cette méthode et ses objectifs, la Région, première éco-région d'Europe, souhaite marquer son volontarisme à poser ainsi les bases d'un nouveau modèle de développement au bénéfice de tous les Franciliens.

c/ Développer une approche par filière d'activité.

Cette réflexion par filière s'inscrit dans le choix d'un scénario de croissance durable et soutenable, porteur d'un nouveau potentiel de progrès social, de création d'emplois de qualité et de diminution de notre empreinte écologique. Ses principales caractéristiques sont, sans hiérarchie particulière :

Un fort soutien public à la R & D ;

L'adaptation rapide des compétences et le développement d'une mobilité inter et intra-sectorielles ;

La diffusion des comportements « éco-responsables » ;

Les effets revenus positifs liés à une hausse moyenne des qualifications et une amélioration de l'efficacité énergétique à moyen terme ;

La réalisation des objectifs du Grenelle du côté des ménages et des entreprises ;

Le développement des nouveaux services liés à l'économie de l'usage et à l'économie de proximité.

Ces objectifs, identifiés par le Centre d'Analyse Stratégique (CAS)², nous semblent proches de ceux que les Etats généraux doivent contribuer à réaliser. Nous souhaitons cependant les compléter en intégrant un objectif social : l'amélioration permanente des conditions de production pour les travailleurs et la société en général, reflétant une plus grande responsabilité sociale des entreprises. Cette amélioration se mesure notamment au regard de la gouvernance, de la souffrance au travail, de la démocratie sociale, de l'emploi des seniors et des personnes en situation de handicap. Sur chacun de ces objectifs, la Région est légitime et dispose d'instruments pour accompagner les acteurs économiques et sociaux.

² Centre d'Analyse Stratégique, Note de veille n° 164, janvier 2010
EGCES v1dgs

Dans ce cadre, certaines filières devront être désignées comme prioritaires en fonction de cinq paramètres : leur potentiel en matière de création d'emploi, de valorisation des Territoires Ecologiquement Prioritaires, d'accès pour tous les Franciliens à une écologie du quotidien, de réduction de l'empreinte écologique globale de la région et de réalisation des objectifs réglementaires européens et nationaux.

Sur cette base, en Île-de-France, certains secteurs économiques nous semblent devoir être plus particulièrement abordés :

- Transport et mobilité (automobile, transports en commun, vélo et problématiques emploi/lieu de résidence, circuits courts, **aéronautique, activités portuaires**, etc.) ;
- Bâtiment au sens filière (du bureau d'étude à la maintenance et l'utilisation, en passant par la construction – la question de l'efficacité énergétique et de la lutte contre la précarité énergétique grâce notamment à la production et à l'utilisation des matériaux de construction et à la formation des acteurs) ;
- Agricole au sens large (agriculture – raisonnée/bio, horticulture, forêt – bois de construction et d'énergie, agroalimentaire – circuits courts, qualité) ;
- Tourisme (accessibilité, offre de transports intégrée, amélioration des conditions de l'emploi, promotion d'un droit aux vacances, gestion éco-responsable des BPAL...)
- Economie numérique et économie de la fonctionnalité (réseaux électriques intelligents ; plateformes numériques collectives ; économie locale de la fonctionnalité - auto-partage, parcs de locations multi objets) ;
- Services de proximité et à la personne.

L'Île-de-France reste la première région industrielle française en termes d'effectifs salariés, en dépit du faible poids des emplois franciliens dans le secteur (14%) et malgré la mutation économique qu'a connue l'industrie au cours des vingt dernières années : -40% de l'emploi industriel depuis 1990, contre -21% en France.

Le secteur industriel sera donc l'un des éléments-clés de la conversion écologique et sociale. Son développement et sa transformation sont une nécessité écologique et sociale. Une économie diversifiée et riche en emplois doit en effet s'appuyer sur des activités de production durable, dans l'objectif d'une relocalisation de l'économie et du développement des circuits courts.

La question du secteur de l'économie résidentielle pourrait être incluse dans les Etats généraux. Il s'agit de l'économie basée sur les résidents et non sur les lieux de production, identifiant la création de richesses dues à la consommation des résidents sur un territoire comme le développement d'un tourisme régional ou la production à l'échelle d'îlots d'habitation (énergie, compost...). Dans la même logique d'utilisation raisonnée des ressources et de recyclage des déchets liés à la production, les Etats généraux s'inspireront du concept de zones d'activités circulaires.

Le développement de l'économie sociale et solidaire (entrepreneurs sociaux, sociétés coopératives, commerce équitable, régies de quartier) sera un objectif transversal aux différents secteurs d'activité.

Enfin, la valorisation du patrimoine (culturel, agricole, culinaire, immatériel, industriel...) sera également un objectif transversal pour la promotion d'un développement endogène et la promotion de la diversité des modes de consommation et de production.

Au sein de chacun de ces secteurs, des filières d'activités seront identifiées en partenariat avec les acteurs économiques et sociaux (organismes consulaires, organismes associés à la région...). Il s'agira ensuite, à travers une concertation avec les acteurs de ces filières, d'identifier par filières d'activités : les éco-innovations en cours de développement ou à venir ; les besoins en formation initiale et continue ; les contraintes de financement ; l'évolution de la structure de la demande par produits et services, les nouveaux modes de consommation et d'usage ; les processus de réallocation infra, inter et intra-sectoriels...

Dans la mesure où la réalisation de cette conversion induit le déclassement de certaines activités et le développement de nouvelles, elle nécessite une volonté de soutien à la reconversion de l'économie. Cette démarche devra être prioritairement orientée vers les TPE, PME et ETI³.

En effet, au niveau national, la logique d'un investissement massif sur des secteurs stratégiques dominés par nos « champions nationaux » continue à l'emporter. Cela au détriment du maillage et du soutien au développement de filières. Comme dans le domaine social, la France peine, dans le domaine économique, à développer ses corps intermédiaires. Les TPE, PME et ETI restent des sous-traitants de grandes firmes. Seules 4% d'entre elles sont exportatrices de produits ou services.

Ce déficit d'investissement en direction des ETI-TPE et PME est paradoxal lorsque l'on sait que 2,3 millions des 2,8 millions d'emplois créés ces vingt dernières années l'ont été dans les PME, que 35 % de croissance des effectifs sont notés dans les PME pour une population active en hausse de seulement 10 %, et que 55 % des personnes actives du secteur privé travaillent dans les PME⁴.

De son côté, la Région a déjà lancé de nombreux programmes de soutien aux TPE, PME et ETI : PM'UP (soutien aux entreprises franciliennes très innovantes), fonds de garantie OSEO/Région, Cap Entreprise, fonds de prêts d'honneur, fonds régional d'aide au conseil, AREX (aide à l'export), fond de développement des PMI, réseaux franciliens de *business angels*, Agence régionale de développement... A ces dispositifs viendra bientôt s'ajouter un *Small business act* qui facilitera l'accès des PME à la commande publique régionale.

Les quelques 560 000 TPE-PME-ETI franciliennes représentent 95% des entreprises franciliennes, emploient 2 millions de salariés, soit le tiers des emplois de la région, et génèrent le quart de la valeur ajoutée régionale.

Leur implication dans la définition d'un nouveau modèle de développement durable est donc essentielle. Or, à ce jour, elle demeure modeste : le développement durable n'est pas, à ce jour, une priorité pour les PME-PMI franciliennes. En dépit des progrès enregistrés, il fait surtout l'objet d'actions ponctuelles. Cela tient tout à la fois à un défaut d'appropriation des enjeux, des doutes sur les avantages concurrentiels qu'il procure, un faible intérêt des acteurs financiers en dépit du développement de l'investissement socialement responsable. Par ailleurs, le marché lié au développement durable n'est pas encore mûr (l'offre est encore insuffisante pour répondre à la demande des PME) et, trop souvent, les dispositifs d'incitation, européens, nationaux et locaux manquent de lisibilité et d'impact sur les PME-PMI : complexité réglementaire, éparpillement des aides, carences de l'offre de formation, empilement des référentiels, etc.

Ainsi, même si la Région a, ces dernières années, largement contribué à la prise en compte des enjeux du développement durable par les entreprises (soutien aux différents réseaux d'éco-industries, volet « développement durable » des plans filières, renforcement du volet « développement durable » de la gamme régionale de financement, bonus « développement durable » de PM'UP, éco-conditionnalité sur les opérations d'aménagement économique du territoire, évolution des aides régionales à l'innovation), il convient de passer à la vitesse supérieure.

³ Reconnues par les pouvoirs publics depuis fin 2008, ces entreprises sont à mi-chemin entre la PME et la Grande Entreprise. C'est le décret du 18 décembre 2008 qui a reconnu les ETI comme catégorie avec pour critère essentiel le nombre de salariés : les ETI comptent de 250 à 5 000 salariés et elles ont un CA annuel n'excédant pas 1.5 milliard d'euros ou un total de bilan d'excédant pas 2 milliards d'euros.

⁴ Chiffres OSEO

Cette approche par filière ne sera pas exclusive de l'approche territoriale. Les Etats généraux ont, en effet, vocation à valoriser les expériences et bonnes pratiques territoriales de conversion écologique et sociale déjà initiées localement⁵.

d/ Matérialiser la conversion.

Le processus des Etats généraux a également vocation à impacter concrètement le fonctionnement interne de la Région et de ses partenaires. Il vise ensuite à faciliter la conversion du tissu économique et social. Dans la droite ligne des travaux engagés dans le cadre de l'Agenda 21 régional, il s'agit donc pour la Région d'être exemplaire dans son fonctionnement et ses politiques, et de contribuer à la recherche d'une croissance régionale, écologiquement et socialement innovantes à haut potentiel de création d'emplois.

On peut donc imaginer que la Région et ses partenaires puissent, dans un premier temps, travailler, par exemple, à :

- la définition de plans de formation pour accompagner les filières en conversion et les filières émergentes de l'économie du développement durable;
- la construction d'un référentiel Haute Qualité Sociale. ;
- une cartographie des Territoires Ecologiquement Prioritaires ;
- l'adaptation des dispositifs publics de soutien au développement économique aux nécessités de la mutation écologique et sociale ;
- la rédaction d'accords de filière dits triple E (Entreprise, Ecologie, Emploi) ;
- une contribution aux procédures de modulation des aides publiques ;
- la création d'un opérateur public efficacité énergétique / énergies renouvelables;
- la création d'un réseau régionale pour l'intégration du développement durable dans la commande publique ;
-

e/ Organisation des Etats généraux

Structuré par le dialogue entre les parties prenantes, le processus de concertation des Etats Généraux sera continu et se prolongera au delà de la première restitution. Les Etats Généraux ne seront ainsi pas un événement ponctuel, mais un outil délibératif en mouvement. A cette fin, ils seront structurés autour de trois niveaux de rencontres complémentaires.

- Un volet régional, animé par le Comité de pilotage, et organisé autour de groupes de travail thématiques
- Un volet territorial s'appuyant sur des ateliers locaux
- Un volet participatif à travers des cahiers d'acteurs et un site Internet dédié

Le détail de la méthodologie retenue pour l'organisation des Etats généraux est développé dans les annexes 1 et 2 de la délibération *infra*.

En initiant, dès cette année, les Etats généraux de la conversion écologique et sociale, la Région Ile-de-France réaffirme sa détermination à agir à la hauteur des enjeux auxquels sont confrontés les territoires, les collectivités, les acteurs économiques et les habitants franciliens dans cette période de crise.

Participatifs et transversaux, ces Etats généraux constituent le cadre adapté à l'élaboration des recommandations nécessaires à l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques et à l'intégration d'objectifs environnementaux et sociaux dans un développement plus harmonieux de l'économie francilienne.

⁵ Ainsi, plusieurs maisons de l'emploi travaillent déjà, avec les acteurs locaux, sur l'adaptation de leur territoire, parmi celles-ci on peut citer les trois Maisons de l'emploi retenues dans le cadre du plan de mobilisation « métiers verts » (Saint-Quentin-en-Yvelines, Plaine Commune, Bords de Marne).

D'une durée d'au moins deux ans, ce processus de réflexion collective s'attachera à poser les bases d'un modèle de développement pour l'Île-de-France qui conjugue la justice sociale, l'impératif écologique et l'ambition économique au bénéfice de tous.

En choisissant de privilégier une approche par filières, les Etats généraux favoriseront l'accompagnement des secteurs en situation de reconversion et les filières émergentes de l'économie du développement durable. Ils participeront à l'identification de nouveaux facteurs de croissance pour l'Île-de-France et de nouveaux indicateurs de développement, à l'image des travaux déjà réalisés par le Conseil régional et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme.

Ils auront aussi à préciser les modalités d'élaboration de référentiels novateurs dans le domaine social comme dans l'aménagement du territoire. Ils permettront enfin au Conseil régional d'adapter les dispositifs régionaux aux impératifs nouveaux et de fédérer les acteurs franciliens sur des objectifs communs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Île-de-France**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JPH', written over a faint background.

JEAN-PAUL HUCHON

PROJET DE DELIBERATION**DU**

Etats généraux de la conversion écologique et sociale

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code général des collectivités territoriales
- VU** L'avis de la commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire
- VU** L'avis de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie
- VU** L'avis de la commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance
- VU** L'avis de la commission de l'aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux
- VU** L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale
- VU** Le rapport CR 61-10 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide le lancement, en janvier 2011, des *Etats généraux de la conversion écologique et sociale* (EGCES) en Île-de-France, pour une durée d'au moins deux ans, organisés selon les modalités décrites à l'annexe 1 de la présente délibération. Ils ont pour vocation d'identifier les objectifs, de définir les moyens et de formuler des préconisations opérationnelles en vue de, conjointement :

- réduire l'empreinte écologique de l'Île-de-France ;
- favoriser un modèle de développement fondé sur l'emploi à haute qualité sociale ;
- résorber les inégalités sociales et territoriales.

Article 2 :

Décide la création, dans le cadre des *Etats généraux de la conversion écologique et sociale*, de deux instances dédiées d'animation :

- Un Comité de pilotage dont la composition figure à l'annexe 2 de la présente délibération ;
- Un Comité d'évaluation et de suivi dont la composition sera fixée par le Comité de pilotage dans les trois mois qui suivent son installation.

Article 3 :

Décide de mandater le Président du Conseil Régional pour présenter annuellement une communication à l'assemblée régionale quant à la prise en compte des préconisations des EGES dans l'évolution de ses politiques publiques, en particulier en matière de :

- modulation des aides régionales,
- mise en place de critères d'éligibilité au soutien régional,
- modification de règlements d'intervention existants,
- adoption de nouvelles délibérations-cadre,
- ou de mise en révision de schémas régionaux structurants.
- adoption de nouvelles délibérations-cadre, ou de mise en révision de schémas régionaux structurants.

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe 1 : Organisation des Etats généraux

Structuré par le dialogue entre les parties prenantes, le processus de concertation des Etats Généraux sera continu et se prolongera au delà de la première restitution. Les Etats Généraux ne seront ainsi pas un événement ponctuel, mais un outil délibératif en mouvement. A cette fin, ils seront structurés autour de trois niveaux de rencontres complémentaires.

- Un volet régional, animé par le Comité de pilotage, et organisé autour de groupes de travail thématiques
- Un volet territorial s'appuyant sur des ateliers locaux
- Un volet participatif à travers des cahiers d'acteurs et un site Internet dédié

LE VOLET REGIONAL

Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est chargé, dans un premier temps, de structurer la concertation, le travail d'analyse et de proposition.

Ce comité est ensuite garant du bon déroulement de l'exercice. Chargé du suivi de l'ensemble des concertations, il est en charge des restitutions lors des assemblées plénières et formule les recommandations/préconisations.

Il assure enfin la diffusion et la publication des travaux et des contributions produits dans le cadre des Etats généraux.

Il est présidé par le président de la Région Île-de-France.

Le Comité d'évaluation et de suivi

Le Comité d'évaluation et de suivi a pour mission d'accompagner, dans une logique de suivi et d'évaluation, la mise en œuvre par les acteurs concernés des préconisations qui émergeront à l'occasion des États généraux.

Il sera composé notamment de représentant-es des collectivités locales franciliennes, des partenaires sociaux (organisations syndicales, organisations patronales), d'organismes de formation, de fédérations ou associations régionales engagées dans le champ du développement durable, de la solidarité et de la défense des droits humains, d'universitaires et chercheurs, de personnalités qualifiées, etc.

Sa composition définitive sera fixée par le Comité de pilotage dans les trois mois qui suivent son installation.

Il est présidé par le président du Conseil économique et social régional (CESR) d'Île-de-France.

Les groupes de travail

Les groupes de travail seront amenés à proposer des solutions contribuant à la résolution des défis sociaux, environnementaux et économiques, qui seront placés au cœur de la réflexion des Etats généraux.

Les orientations stratégiques qui en résulteront seront déclinées en objectifs et moyens de les atteindre. Elles s'appuieront sur une analyse systémique des défis, en identifiant les forces, faiblesses, opportunités et menaces relatives à leurs domaines.

Ces groupes composés de scientifiques, d'élus, d'acteurs du monde économique (entreprises, syndicats, organismes consulaires, formation professionnelle) et d'autres porteurs d'enjeux (associations, ONG, etc.) seront spécifiquement dédiés au travail sur la transition des filières d'activité. Leur animation sera tripartite : un élu ; un représentant du monde économique ou de la formation ; un représentant d'ONG ou d'association.

Chaque atelier sera en charge de la rédaction de synthèses de ses travaux, remises au Comité de pilotage. Les rapports d'étape, élaborés par chacun des ateliers de travail, seront proposés à la consultation publique sur le site Internet des Etats généraux.

Les assemblées plénières

Une restitution d'étape d'une ou deux journées aura lieu, chaque semestre, avec pour objectif d'exposer la synthèse des groupes de travail et des ateliers locaux. A cette occasion, des préconisations d'objectifs et de moyens seront exposées publiquement à l'intention des acteurs concernés.

LE VOLET TERRITORIAL

Les ateliers locaux

Afin d'ancrer la réflexion sur le territoire francilien, des ateliers locaux seront organisés en partenariat avec les collectivités locales ou les organes locaux de consultation (CCDD, conseils de développement, etc.).

Ils pourront prendre la forme d'ateliers thématiques, permettant de traiter avec les acteurs les thématiques transverses retenues au niveau régional ainsi que les problématiques sectorielles plus particulièrement présentes dans le territoire concerné.

Ces ateliers pourront être associés à une ou plusieurs réunions plénières locales de restitution des réflexions, ouvertes à l'ensemble des acteurs concernés et au public, ainsi qu'à des échanges avec les salariés et les chefs d'entreprise des filières identifiées comme stratégiques dans les groupes de travail.

Des synthèses des travaux seront transmises au Comité de pilotage pour diffusion et publication.

LE VOLET PARTICIPATIF

Les cahiers d'acteurs

Tout citoyen désireux de prendre part activement aux débats des Etats généraux peut rédiger une contribution qui est versée au débat et rendue publique sur le site Internet des Etats généraux. Cette contribution est libre et volontaire, son contenu n'engage que son ou ses auteurs.

Certaines de ces contributions, choisies par le Comité de pilotage, seront publiées sous la forme d'un cahier d'acteurs. Seules les contributions de personnes morales pourront être retenues. Le Comité de pilotage décide collégalement de la publication d'un cahier d'acteurs, sans juger du fond, et motive sa décision en cas de refus.

Le site www.egces.fr

Un site Internet ([www.egces](http://www.egces.fr)) dédié de type « réseau social » permettra d'affirmer la transversalité des Etats généraux et de les ouvrir à tous les Franciliens. Cette participation des Franciliens fera l'objet d'une synthèse lors des plénières et de diffusion régulière via une *newsletter* dédiée.

Cet outil Internet doit également servir de centre de ressources dématérialisé quant aux initiatives et « bonnes pratiques » des acteurs franciliens, et singulièrement des collectivités franciliennes.

Parallèlement, un dossier dédié aux Etats généraux sera réalisé dans chaque numéro du journal du Conseil régional, tiré à 4 millions d'exemplaires. De tels partenariats pourront être recherchés avec les publications éditées par les autres collectivités franciliennes ainsi qu'avec la presse régionale ou nationale.

Annexe 2 : Composition du Comité de pilotage des Etats généraux de la conversion écologique et sociale

Le Comité de pilotage a vocation à représenter la diversité de l'assemblée régionale. A cette fin, il associe des membres de l'exécutif, des président-es de commission, des président-es d'organismes associés et des représentant-es des groupes politiques qui composent le Conseil régional.

Il compte 43 membres, répartis en quatre collèges.

Collège Exécutif

- Le président de la Région Île-de-France
- La 1^{ère} vice-présidente chargée des finances et de la contractualisation
- Le vice-président chargé du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire
- La vice-présidente chargée de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie
- La vice-présidente chargée du personnel, de l'administration générale et des marchés publics
- La vice-présidente chargée du logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière
- Le vice-président chargé de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance
- Le vice-président chargé de l'aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux

Collèges Organismes associés

- Le président du Conseil de surveillance de l'Agence régionale de développement (ARD)
- La présidente de l'Agence régionale pour l'environnement et les nouvelles énergies (ARENE)
- Le président du Centre d'animation, de ressources et d'information sur les formations (Carif)
- Le président de l'Agence des espaces verts (AEV)
- Le président du Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire (L'Atelier)
- Le président du Centre francilien de l'innovation (CFI)
- La présidente du Lieu du design
- Le/la président-e de Natureparif
- La présidente du Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire (Cervia)
- Le président de l'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (ORDIF)
- La présidente du Centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes (Centre Hubertine Auclert)
- Le président du Comité régional du tourisme (CRT)

Collèges Commissions

- La présidente de la commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire
- La présidente de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie
- Le président de la commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance
- Le président de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale

- La présidente de la commission du logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière
- Le président de la commission de l'aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux

Collèges Groupes politiques

- 4 membres du groupe socialiste et apparentés
- 4 membres du groupe Majorité présidentielle
- 4 membres du groupe Europe Ecologie – Les Verts
- 1 membre du groupe Front de gauche
- 1 membre du groupe Nouveau centre
- 1 membre du groupe Mouvement républicain et citoyen
- 1 membre du groupe Front de gauche et alternatifs
- 1 membre du groupe Parti radical et Mouvement unitaire progressiste